

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

Le lundi 19 octobre 2009 à 16 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 13 octobre 2009 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Vallaud Belkacem secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Touraine, M. Buna, M. Lévêque, Mme Vallaud Belkacem, M. Brumm, Mme Condemine, M. Braillard, Mme Fondev, M. Fournel, Mme Gouzou-Testud, M. Képénékian, Mme Gay, Mme Rabatel, M. Claisse, Mme Roy, M. Hémon, Mme Haguenuer, M. Tête, Mme Roure, M. Philip, M. Maleski, Mme Brugnera, Mme Psaltopoulos, M. Coulon, Mme Deharo, M. Sanhadji, Mme Bonniel-Chalier, M. Flaconnèche, Mme Rivoire, Mme Farih, Mme Chevassus Masia, M. David, Mme Nachury, Mme Bertrix Veza, Mme Balas, M. Nardone, Mme Pesson, Mme Perraud, Mme Legay, M. Sécheresse, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, M. Huguet, Mme Bouzerda, M. Arrue, Mme Chichereau Dinguirard, M. Giordano, M. Julien-Laferrière, Mme Dognin-Sauze, Mme Hajri, M. Bolliet, M. Vesco, M. Lebuhotel, Mme Gleize, Mme Perrin-Gilbert, M. Havard, Mme d'Anglejan, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Berra, M. Geourjon, M. Delacroix, Mme Reynaud, Mme Brichet.

Absents excusés : Mme Guillaume, M. Daclin, Mme Pierron, M. Héral, M. Turcas, Mme Gelas.

Dépôts de pouvoirs : Mme Hajri, Mme Fondev, Mme Gay, Mme Legay, M. Havard, Mme Haguenuer, ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Guillaume, M. Daclin, Mme Pierron, M. Héral, M. Turcas, Mme Gelas.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Brichet, Mme Brugnera, M. Collomb, M. Flaconnèche, Mme Gleize, M. Sanhadji, M. Maleski, Mme Psaltopoulos, M. Sécheresse ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Touraine, Mme Roure, M. Philip, M. Bolliet, Mme Perrin-Gilbert, Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel, Mme Pesson, M. Képénékian.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2009-10-21

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2009 paru au Bulletin Municipal Officiel du 12 octobre 2009. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de baux, d'avenants et de conventions.

La liste de ces décisions est parue dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon du 12 octobre 2009.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Désignation de représentants dans divers organismes

M. LE MAIRE : L'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

«qu'il est voté au scrutin secret, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. »

Toutefois, « le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Les désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret.

Aussi, je vous propose de procéder à un vote à mains levées pour l'ensemble de ces désignations :

Y-a -t'il des votes « Contre » ? « Abstention » ? (Adopté à l'unanimité)

Désignation de 2 représentants de la Ville de Lyon pour siéger à l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'Agglomération Lyonnaise

M. LE MAIRE : La Ville de Lyon avait jusqu'à maintenant 3 représentants à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'Agglomération Lyonnaise dont un membre de droit au Conseil d'Administration.

Par courrier du 1^{er} septembre 2009, le Président de l'Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération lyonnaise, m'a informé de la modification des statuts de cette association, portant entre autres, sur la gouvernance. Désormais, la Ville de Lyon ne sera plus représentée que par 2 représentants dans le 2^e collège en Assemblée Générale et ne dispose donc plus d'un représentant au Conseil d'Administration.

En conséquence il convient d'abroger notre précédente délibération et de procéder à une nouvelle désignation de 2 représentants :

Je vous propose les candidatures de :

Anne-Sophie Condemine
et Anne Brugnera.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Y a-t -il d'autres candidatures ?

(Adopté.)

Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein du Collège d'éthique de la Vidéosurveillance des Espaces Publics en remplacement de Heidi Giovacchini

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2008/428 du 23 juin 2009, nous avons désigné les membres du Collège d'Ethique de la Vidéosurveillance des Espaces Publics. Parmi les membres titulaires du Conseil municipal, siégeait Heidi Giovacchini.

Heidi Giovacchini n'étant plus membre du Conseil municipal de Lyon, nous devons procéder à son remplacement.

Je vous propose la candidature de Georges Képénékian.

Y a –t-il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Désignation d'un représentant de la ville de Lyon pour siéger au Conseil de l'UFR de la Faculté d'Anthropologie et de sociologie de l'Université Lyon II

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2009/1121, nous avons désigné Heidi Giovacchini pour représenter la Ville de Lyon au Conseil de l'UFR de la Faculté d'Anthropologie et de Sociologie de la l'Université Lyon II au titre des personnalités extérieures. Heidi Giovacchini n'étant plus conseillère municipale, il convient de la remplacer dans cette fonction.

Je vous propose la candidature de Geneviève Brichet.

Y a – t – il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Désignation d'un représentant de la ville de Lyon au Conseil d'Administration de la Chaire des Droits de l'Homme

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2008/279 du 26 mai 2009, nous avons désigné Heidi Giovacchini pour représenter la ville de Lyon au sein du Conseil d'Administration de la Chaire Lyonnaise des Droits de l'Homme. Heidi

Giovacchini n'étant plus conseillère municipale, nous devons procéder à son remplacement.

Je vous propose la candidature de Georges Képénékian.

Y a – t – il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**Modification de la composition de 2 commissions permanentes :
Solidarité-Santé et Economie locale-Relations Internationales-Universités**

Commission Solidarité-Santé :

M. LE MAIRE : Par délibération n° 2008/9 du 31 mars 2008, nous avons créé 10 commissions et désigné 23 membres par commission.

Mme Sandrine Frih m'a fait savoir qu'elle souhaitait démissionner de la Commission Solidarité-Santé.

Je vous propose la candidature de Thérèse Rabatel pour la remplacer dans cette commission.

Y a – t il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

**Commission Economie Locale - Relations Internationales-
Universités**

M. Georges Képénékian, membre de la Commission Economie Locale, Relations Internationales et Universités m'a informé par courrier du 2 octobre dernier, de son souhait de démissionner de cette commission pour des raisons d'agenda très chargé.

Je vous propose la candidature de Sandrine Frih pour le remplacer dans cette commission.

Y a – t il d'autres candidatures ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté.)

Question écrite du 6^e arrondissement relative :

- à la place des mairies d'arrondissement dans le processus des décisions municipales

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le 6^e arrondissement a fait le choix de ne poser qu'une seule question, au lieu des trois habituelles, à cela, deux raisons principales.

A l'origine, ce système de questions des arrondissements avait pour but de permettre une plus grande visibilité de l'action des arrondissements et, lorsqu'il y avait lieu, de débloquent une situation délicate ou un projet dans l'impasse. Je regrette que depuis plusieurs années, ces questions aient perdues de leur intérêt.

Lorsqu'il s'agit du tour des mairies d'arrondissement de votre Majorité, la question convenue avec la mairie centrale a pour objectif de permettre une réponse valorisant votre action s'apparentant plus à du « plublic-reportage » qu'à une analyse objective.

Lorsqu'il s'agit des questions des mairies d'arrondissement de votre Opposition, le principe est différent. L'objectif de la réponse semble plutôt être de parler de tout sauf de la question posée.

La deuxième raison qui a conduit le 6^e arrondissement à poser qu'une seule question est plus pragmatique. Car quelque soit le sujet, la question de la prise en compte des arrondissements revenait de façon systématique. Nous avons donc choisi de ne vous poser qu'une seule question avec plusieurs exemples plutôt que vous interroger trois fois sur le même sujet avec une illustration différente.

Le rôle d'une mairie d'arrondissement est essentiel à côté des différents décideurs : Ville de Lyon, Grand Lyon, SEM ou autres partenaires des Collectivités. Cependant, cette place n'est pas claire dans la chaîne des décisions et depuis 2008, grandit le manque d'information, de concertation et de prise en compte de l'avis des élus d'arrondissement.

Par exemple, par courrier du 23 juin dernier, je vous demandais officiellement le transfert de gestion de la Maison des Associations du 6^e, cette Maison venant remplacer celle de la rue Dussaussoy effondrée en septembre 2000.

En réponse, votre adjointe m'indique dans un courrier du mois de septembre, qu'après avoir : « évoqué ensemble à deux reprises une hypothèse alternative », elle souhaiterait que nous étudions ensemble « les modalités suivant lesquelles la mairie du 6^e pourrait contribuer au succès de ce projet ».

Ainsi l'hypothèse alternative s'est transformée en projet sans que je sois ni associé, ni informé et donc sans que mon avis soit pris en compte, ma demande de transfert de gestion restant par ailleurs sans réponse.

Autre exemple récent, le CCAS, propriétaire de l'immeuble 49 et 51 rue Germain, a décidé de confier la gestion du 49 à l'OPAC du Grand Lyon et plus récemment du 51 à l'armée du Salut. La mairie du 6^e n'a reçu à ce sujet aucune information officielle, ni avant, ni après la décision. A aucun moment son avis sur ce projet n'a même été sollicité.

Le résultat de cette absence totale de concertation et d'information est qu'à la demande des associations et des habitants, nous avons tenu dernièrement plusieurs réunions dans le but d'obtenir enfin quelques informations sur le sujet. A la dernière d'entre elles, il a été acté par l'ensemble des participants :

- l'absence totale de concertation
- un manque criant d'information
- des changements évidents de l'équilibre de vie du quartier que ces projets impliquent,

De plus, considérant qu'une étude sur Bellecombe est en cours et qu'actuellement nous ne connaissons ni ses résultats, ni ses préconisations, que tout le monde s'accorde sur le fait qu'il ne faut plus augmenter le nombre de logements sociaux dans ce quartier, y compris les élus de votre Majorité qui ont fait, je vous le rappelle, campagne sur ce thème lors des dernières élections municipales, nous vous demandons de bien vouloir suspendre ces projets afin de se donner le temps de faire ce qui aurait dû l'être, à savoir élaborer en concertation avec les habitants, les associations du quartier et la Mairie du 6^e, un projet convenant à la réalité de Bellecombe et soutenu par tous.

Je pourrais vous lister des heures durant d'autres exemples et vous détailler tout aussi longuement les conséquences négatives de la méthode employée pour ces deux dossiers, mais cela ne renforcerait en rien mon propos. Je vous en dispenserais donc.

J'ajouterais par contre que cet état de fait ne concerne pas seulement le 6^e, mais aussi tous les Maires d'arrondissement. Cette question n'est donc pas particulière au 6^e, mais exprime la réalité quotidienne de l'ensemble des arrondissements de Lyon.

Plus qu'une interrogation, c'est un constat que je vous propose aujourd'hui, 18 mois après avoir pris mes fonctions à la Mairie du 6^e. Ce constat appelle plus qu'une réponse immédiate, des changements rapides et concrets réintégrant à leur juste place les élus d'arrondissement dans votre organisation. Je vous rappellerais à ce sujet que cette juste place est l'expression directe de la démocratie, puisque 100 % des Conseillers municipaux, vous et vos adjoints compris, sont comme le prévoit la loi PLM, des élus d'arrondissement. Il est important de rappeler que ce n'est pas la fonction qui donne légitimité à votre Exécutif, mais le résultat d'une élection d'arrondissement.

Ainsi, Monsieur le Maire, je vous demanderais, après avoir écouté mon propos, d'entendre ce constat et de bien vouloir nous faire savoir si vous avez bien conscience de cette réalité et ce que vous pouvez faire pour y remédier ? Je vous remercie de votre réponse.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur David, je vois que de votre question vous avez fait un « publi-reportage » pour la Mairie du 6^e arrondissement et je vous en félicite.

Je vais laisser à M. Touraine qui comme vous le savez gère les relations avec les Mairies d'arrondissement, le soin de vous répondre.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 6^e arrondissement, mes chers Collègues, vous posez Monsieur David la question des liens entre la Mairie centrale et les Mairies d'arrondissement et vous pointez quelques difficultés qui ont pu survenir sans penser à indiquer simultanément la grande importance des progressions réalisées.

Nul mieux que M. Collomb, M. Buna et moi-même, ne sait les insuffisances majeures qu'il y avait dans la reconnaissance de l'arrondissement. Vous en conviendrez, je l'espère, beaucoup de ces insuffisances ont été en grande partie estompées, même s'il reste encore des choses à faire.

Je voudrais à cet égard, rappeler dans quel contexte nous nous situons, avec une histoire qui n'est pas ancienne sur ce sujet. Quand la loi PML a été votée, à l'instigation de Gaston Deferre, vous n'ignorez pas que ce sont vos amis politiques, à l'époque responsables à la Ville de Lyon, qui se sont opposés à une pleine application de la loi initiale et ont combattu, ont ferrailé pour introduire nombre d'amendements limitant, restreignant l'application d'une loi qui se voulait très généreuse pour le développement de la démocratie de proximité. Lorsque nous avons été maires d'arrondissement les uns et les autres, nous avons observé, effectivement, que cette loi n'allait pas au bout de la volonté, de la philosophie initialement exprimée.

De fait, il y a encore des domaines dans lesquels l'arrondissement devrait pouvoir s'exprimer davantage et ne peut pas le faire. Nous sommes tous tenus à être respectueux de la loi telle qu'elle existe aujourd'hui. Cette loi peut cependant évoluer et je serais le premier, au niveau du Parlement, à suivre toute proposition qui donnerait davantage de responsabilités aux arrondissements dans l'avenir. Mais ceci supposera que vous arriviez à convaincre vos propres amis de cette évolution, étant entendu que dans le passé, ils s'y sont opposés.

En ce qui concerne les points que vous citez, nous pouvons ensemble reconnaître l'évolution importante en quelques années avec une augmentation des dotations d'arrondissement, très substantielle au fil des années, ainsi que des transferts de compétence. Vous signalez un ou deux équipements dont vous attendez le transfert, mais vous pouvez aussi donner la

liste de tous les équipements qui ont déjà été transférés et de toutes les compétences qui ont été confiées aux arrondissements alors qu'elles ne l'étaient pas à l'époque où M. Collomb, M. Buna et moi-même étions maires de trois arrondissements et devons travailler sans avoir ces capacités d'agir pour des équipements de proximité. Je reconnais que le maire d'arrondissement est plus apte à faire une gestion d'équipements de proximité quand il s'agit d'équipements utilisés par exemple par des associations de l'arrondissement puisqu'il est destinataire des demandes correspondantes.

Reconnaissez aussi, que la concertation n'est pas aussi mauvaise que cela. Rappelons-nous tout récemment, pour ne prendre que des dossiers récents, toutes les réunions communes que nous avons pu avoir pour l'extension du stationnement payant, la politique des déplacements urbains, tout le schéma directeur des modes doux. La mairie du 6e arrondissement ainsi, je crois, que celle du 4e, est dans la réflexion entreprise sur le GRU, c'est-à-dire tout ce qui concerne la gestion et la relation avec les usagers. M. le Maire me rappelle aussi toute la concertation au niveau des parkings et tout ce qui a été fait à la demande de la mairie du 6e arrondissement, soit du temps de Mme la Maire qui vous précédait, soit maintenant. Les Conseils de quartiers eux-mêmes sont placés auprès du maire d'arrondissement et si de temps en temps ils se réunissent ensemble pour mutualiser leur expérience, ils œuvrent au quotidien auprès du maire d'arrondissement. Nous ne manquons jamais de rappeler aux personnes venant au titre du conseil de quartier qu'elles doivent toujours tenir le maire d'arrondissement informé de chaque démarche faite auprès des services de la Ville ou des services du Grand Lyon parce que le maire d'arrondissement est leur premier interlocuteur.

Je crois qu'il y a un nombre important, je ne vais pas tous les citer, de comités de pilotage organisés par le Grand Lyon, pilotés par M. Collomb, des comités de pilotage au niveau de la mairie centrale auxquels vous-même ou vos adjoints participez, si bien que les occasions de travailler ensemble ne manquent pas. C'est vrai que l'arbitrage ultime est fait en fonction d'intérêts qui, quelquefois, dépassent les seuls besoins d'un arrondissement car la plupart de ces dossiers concernent plusieurs arrondissements et à ce moment là c'est effectivement un arbitrage qui maintient la cohésion de la Ville. Vous le savez aussi, il y a des réunions entre les Maires d'arrondissement et moi. La prochaine est prévue le 3 décembre en mairie du 4e arrondissement où nous serons accueillis par M. Bolliet ; vous avez déjà du recevoir l'information ; vous pouvez participer à l'ordre du jour en indiquant les questions que vous voulez que l'on traite à cette occasion et à ce moment-là nous débattons de tous les problèmes éventuels dans les liens entre Mairie centrale et Mairie d'arrondissement.

C'est vrai qu'il faut aller plus loin encore. Je suis un fervent défenseur d'une plus grande démocratie participative de proximité et l'arrondissement a une place de plus en plus importante à faire connaître, mais nous avançons en marchant. Cela ne peut se faire que pas à pas et dans une progressivité à laquelle nous sommes conviés les uns et les autres ; pour cela, ne nous faisons pas de procès d'intention. Nous nous respectons dans nos légitimités mutuelles et, sur chaque dossier, nous essaierons de faire mieux, année après année, par rapport à un passé que je vous ai brièvement résumé et

qui, certainement, a été entâché d'insuffisamment de services rendus aux Lyonnais par insuffisance de présence de la municipalité, des élus, des services de la Ville dans chaque quartier, dans chaque arrondissement.

Il est vrai que, quand il s'agit d'améliorer les services rendus aux Lyonnais, nous avons une vision commune, et vous et nous, et donc nous pouvons travailler à cette amélioration par delà les diversités d'option politique. Evidemment, il y a une limite à l'exercice, c'est lorsque cela peut risquer de nuire à la cohésion de la Ville ou lorsqu'il y a des dossiers qui, pour tel ou tel équipement, pour telle ou telle activité, ont une priorité perçue dans un arrondissement, mais en vérité, rayonnent sur l'ensemble de la Ville et parfois de l'agglomération. Dans ces cas-là, il est naturel que la Mairie centrale ne se dessaisisse pas de ces questions et c'est la raison pour laquelle parfois vous voyez qu'il y a, peut-être perçue par vous, une intervention que vous jugez excessive de tel service ou de tel adjoint de la Mairie centrale. Cela n'a jamais, comme objectif, de limiter l'exercice de votre activité, de votre responsabilité, c'est simplement pour qu'il n'y ait pas d'inégalité entre les Lyonnais suivant qu'ils habitent un arrondissement ou l'autre pour que les règles soient communes, pour que les accès à des services, des équipements, qu'ils soient culturels, sportifs ou d'autre nature, soient également répartis dans la ville. Il est de notre devoir de le maintenir et nous devons être garant de tout cela.

Je pense que nous pouvons aller plus loin encore dans le dialogue et la concertation et pour cela il y a des dispositifs, il y a une volonté, je crois, réciproque. C'est vrai qu'elle peut être parfois prise en défaut, de notre côté, comme du vôtre ; quand vous organisez un CICA, il peut vous arriver d'oublier de nous prévenir suffisamment tôt et alors il n'y a pas toute la représentation souhaitée de la Ville pour essayer d'œuvrer ensemble contre les nuisances sonores, pour ne prendre que cet exemple. Il y a d'autres oublis et je ne vous en fais pas grief. Je peux très bien comprendre que dans l'organisation d'une manifestation ou d'une autre, quelquefois on peut se laisser prendre par le temps et à ce moment-là il nous faut, en dernière minute, en dernière intention, essayé de rectifier les choses. Mais sachez que la volonté existe, fortement ressentie et exprimée, qu'il y ait ces liens que vous appelez de vos vœux.

En tout cas, je vous exhorte chaque fois que vous aurez l'impression qu'un manquement existe, à vous adresser à moi puisque je suis chargé d'améliorer ces liens entre Mairie d'arrondissement et Mairie centrale. Saisissez aussi l'occasion des réunions de Maires d'arrondissement où toutes les Mairies d'arrondissement sont représentées ainsi que les services de la Ville, et notamment le service des liens avec les Mairies d'arrondissement, afin que l'on puisse utiliser l'expérience de tel ou tel arrondissement pour améliorer les choses partout. Je ne le fais pas seulement pour vous, Monsieur David, mais simplement parce que je pense que c'est l'intérêt des Lyonnais.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Touraine. Sur une question précise, peut-être que Mme Vallaud Belkacem pourrait répondre.

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, Adjointe : Oui, merci Monsieur le Maire. Vous avez évoqué l'équipement associatif « Aigle de mots ». Vous

conviendrez, pour compléter ce que disait Jean-Louis Touraine, là encore que les contacts entre nous, Monsieur David, ont été réguliers et fréquents sur ce sujet pour réfléchir ensemble, comme je vous l'avais proposé, à la meilleure utilisation de ces locaux pour contribuer au développement de la vie associative dans le 6^e arrondissement et plus largement à Lyon.

Ces derniers mois, une hypothèse de gestion intéressante a vu le jour. C'est ce projet qui nous a été remis par le CCA6 et par l'espace-jeunes 6^e, la MJC du 6^e. Je vous l'ai dit dans un courrier que je vous ai adressé, cette hypothèse me semble particulièrement pertinente, au regard à la fois des attentes des habitants comme des acteurs de la vie associative, mais aussi au regard des moyens financiers que la municipalité pourra consacrer à la gestion de cet établissement.

Cela étant, je veux vous dire que notre objectif n'est pas de jouer la mairie d'arrondissement contre les associations, pour la simple et bonne raison que je crois qu'il est aussi dans votre programme et dans votre intérêt de faire en sorte que la vie associative dans votre arrondissement se développe le mieux possible et qu'elle puisse être foisonnante. Je crois que faire confiance aux associations, c'est la meilleure façon d'y arriver et je vous redis qu'il me serait précieux d'avoir votre avis sur le projet qui nous a été remis par le CCA6 et l'espace jeunes 6^e dont vous ne pouvez pas ne pas avoir connaissance pour la simple et bonne raison que vos propres adjoints d'arrondissement siègent au conseil d'administration de l'espace jeunes. Donc, je vous propose de nous revoir à nouveau sur ce sujet, et en tout cas je reste à votre écoute pour que cet équipement fonctionne parfaitement.

M. LE MAIRE : Merci bien. Pour reprendre ce que disait Jean-Louis Touraine, nous souhaitons travailler avec l'ensemble des mairies d'arrondissement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis allé vous voir ce vendredi, dans votre mairie d'arrondissement, je n'ai qu'un seul regret c'est qu'elle n'ait pas été chauffée ce qui m'a occasionné une légère grippe. Là je prends acte du fait que la mairie centrale n'avait pas encore demandé à ce que les mairies d'arrondissement, pour des raisons d'économie, soient chauffées, ce sera après dans le débat budgétaire quelque chose que l'on pourra verser au dossier.

Ceci étant, vous savez bien que sur un certain nombre de points, j'ai essayé de prendre en compte ce qui vous apparaît comme des choses importantes pour vous. Après, que l'on ne soit pas d'accord sur tel ou tel point, c'est dans la logique des choses, mais lorsque vous présentez un certain nombre de dossiers qui nous semblent intéressants, nous les étudions et je vous rendrai une réponse. Je vous rappelle quelle était la dure condition qui était celle de ceux qui, comme vous le disiez, avaient la légitimité de l'élection d'arrondissement avant la loi PML à laquelle je m'étais beaucoup attachée. Je me souviens d'avoir été élu dans le 9^e arrondissement, et n'ayant pas à l'époque le droit de siéger, n'ayant même pas un bureau à la mairie d'arrondissement. Il a fallu faire passer la loi PML pour que nous voyions reconnaître les droits de ceux qui avaient été élus dans les mairies d'arrondissement.

Quand je regardais vos vastes locaux si spacieux, peut-être un peu froids mais si spacieux, je me disais quand même que vous aviez un bel outil à votre disposition. Mme Chevassus le sait bien que c'est un bel outil à la disposition.

Alors après, sur les liens entre l'élection et puis le fait d'exercer des responsabilités, pour ce qui me concerne, je pense qu'aucun de ceux qui ont voté pour moi, enfin, pour les listes, dans mes arrondissements, pensaient qu'au dernier moment, je n'allais pas être Maire de Lyon. Dans le 6^e arrondissement, peut-être en va-t-il différemment. Ils pensaient voter pour une liste, ils ont un autre Maire. En tout cas, pour ce qui me concerne, les responsabilités étaient claires et tout le monde savait que j'allais être élu Maire de Lyon.

Donc voilà, je crois qu'après, il faut essayer ensemble de trouver la meilleure manière d'agir sur des choses qui ne sont pas démagogiques. Si vous voulez me dire que sur les immeubles du CCAS pour lesquels nous avons informée, je crois, Mme Nachury avant la réunion publique qui avait lieu chez vous, bien évidemment, il faut que quelque part, le logement social soit dans tous les quartiers de la ville et dans le 6^e arrondissement en particulier. Pour ce qui est du quartier Bellecombe, comme on vous l'a dit tout à l'heure, comme vous l'avez dit vous-mêmes d'ailleurs, l'étude est en cours. On ne peut pas vous la communiquer avant qu'elle n'ait été faite.

Et donc, M. Buna veillera, dès que l'étude aura été réalisée, que nous verrons ce que nous faisons pour ce quartier que j'aime beaucoup, où nous étions ensemble il y a 15 jours, 3 semaines, évidemment, nous vous tiendrons seulement informés mais comme le dit Mme Vallaud Belkacem, nous prendrons attache avec vous afin que nous puissions construire ce projet ensemble.

Voilà, donc merci, Monsieur le Maire, pour cette question qui nous a permis de nous exprimer l'un et l'autre franchement, sans publiereportage, ni pour l'un, ni pour l'autre, en tout cas pas pour moi. Et donc nous passons maintenant aux questions de la Commission Déplacements, Monsieur Touraine.

Madame Nachury ?

Mme NACHURY Dominique : Comme vous m'avez citée, je voulais simplement dire que c'est une question de calendrier. Comme j'ai demandé des informations à M. Fauroux, il m'a en effet transmis toutes les informations que je lui demandais. Mais ce dont nous parlons, est d'une concertation et de débats bien antérieurement au moment où j'ai demandé les renseignements et où en effet, ils m'ont été fournis. Donc simplement pour rétablir les choses, je n'ai pas eu au moment où les décisions étaient prises l'information. Au moment où cela est sorti d'une façon un peu plus problématique dans le quartier, j'ai demandé des informations à M. Fauroux qui me les a en effet transmises.

M. LE MAIRE : OK. Donc c'était passé au Conseil d'administration du CCAS. Après, en temps réel, je vous fais passer les informations que j'ai par ailleurs moi-même.

Bien, nous passons maintenant à la Commission Déplacements.